

AOP, IGP, STG...

PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS DE QUALITÉ DANS L'UNION EUROPÉENNE

Dans l'Union européenne (UE), les systèmes de qualité concernent plus de 3 300 produits : fromages et autres produits laitiers, viandes, fruits et légumes, vins, spiritueux.

Des symboles de l'UE ont été définis afin de faire connaître ces produits. Ils apparaissent sur l'emballage des produits et ceux-ci sont ainsi plus facilement repérables.

Ils sont un gage d'authenticité et renforcent sa reconnaissance à l'international.



AOP

Toutes les étapes de fabrication du produit ont été réalisées dans l'aire géographique protégée. C'est le label du terroir par excellence.

Produits alimentaires, agricoles et vins.

Exemple : La pomme du Limousin a pris une dimension européenne en décrochant la certification AOP.

Label : obligatoire pour les produits alimentaires et agricoles. Facultatif pour les vins.



© AOP Pomme du Limousin



© Philippe PECHER



IGP-IG

Lien entre la région géographique et la dénomination du produit, lorsqu'une qualité particulière, une réputation ou encore d'autres caractéristiques sont essentiellement dues à l'origine géographique. Une étape de fabrication ou certains ingrédients peuvent être issus d'autres régions.

Produits alimentaires, agricoles et vins (IGP), boissons spiritueuses et vins aromatisés (IG).

Exemple : Le Veau Fermier du Limousin IGP : produit unique et rare qui se distingue de tous les autres veaux.

Label : obligatoire pour les produits alimentaires et agricoles. Facultatif pour les vins.

STG

Permet de protéger une recette traditionnelle : son procédé de fabrication ou sa composition. Le produit est protégé contre toute falsification et abus. Le label STG repose sur la notion de tradition.

Produits alimentaires et agricoles.

Exemple : L'essentiel de la production française de moules est constitué par la moule de bouchot.

Label : Obligatoire pour tous les produits.



© Pixabay



AUTRES SYSTÈMES



Le logo biologique de l'UE donne une identité visuelle cohérente aux produits biologiques issus de l'UE. Il les identifie plus facilement et aide les agriculteurs à les commercialiser dans l'ensemble de l'UE.

Produit des régions ultrapériphériques de l'UE

Logo spécifique, afin de mieux faire connaître les produits agricoles provenant des régions ultrapériphériques de l'UE (départements français d'outre-mer — Guadeloupe, Guyane française, Réunion et Martinique et Açores, Madère et îles Canaries).



Maison de l'Europe en Limousin - 51, avenue Georges DUMAS – 87000 LIMOGES
05.55.32.47.63 – contact.mde@europe-limousin.eu – www.europe-limousin.eu